

Joseph GRZYWACZEWSKI  
(Seminaire Polonais de Paris)

## LA LECTURE À LA CAMPAGNE EN GAULE AU VI<sup>e</sup> SIÈCLE D'APRÈS LES *SERMONS* DE CÉSAIRE D'ARLES\*

„*Lectionem divinam aut ipsi frequentius relegamus,  
aut, si nos ipsi legere non possumus, illos qui legunt  
libenter et frequenter audire studeamus*”

Césaire d'Arles, *Sermo* 75, 3

Saint Césaire (503-542), évêque d'Arles<sup>1</sup> et primat de Gaule et d'Espagne<sup>2</sup>, est surtout connu comme l'auteur des *Sermons au peuple*, édités plusieurs fois depuis le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, sermons qui furent prononcés dans les paroisses rurales au cours de visites pastorales<sup>4</sup>, ou parfois envoyés pour être lu au peuple dans les églises<sup>5</sup>. Dans ces sermons, consacrés surtout à des questions pastorales, nous trouvons de précieuses informations sur la vie intellectuelle de l'époque et parmi elles une expression qui a retenu notre attention, l'expression *lectio divina*, dont l'évêque se sert assez fréquemment.

### I. LA LECTURE CHEZ LES CLERCS

Il est caractéristique pour Césaire d'encourager les évêques, les prêtres et les laïcs à la *lectio divina* à la maison. De son temps, cette expression avait déjà

---

<sup>1</sup> L'exposé présenté au Congrès International Patristique à Oxford le 21 août 2003.

<sup>2</sup> Cfr. A. Blaise, *Saint Césaire d'Arles*, Namur 1962, 42-68.

<sup>3</sup> Cfr. M.J. Delage, *Introduction aux Sermons au peuple de Césaire d'Arles*, SCh 175, 33-34: „Le pape Symmaque en 514 fait Césaire son vicaire en Espagne et dans les Gaules et lui concède le pouvoir d'y trancher des questions de foi”.

<sup>4</sup> La première édition est celle de A. Castellanus, Venise 1508. Dans cet article les homélies de Césaire sont citées en latin selon l'édition de G. Morin, CCL 103 et 104 (1953), la traduction française est de M.J. Delage: *Césaire d'Arles, Sermons au peuple*, t. 1, SCh 175; t. 2, SCh 243; t. 3, SCh 330.

<sup>5</sup> Cfr. H.I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, Paris 1948, t. 2 (Le monde romain), p. 157: „Au VI<sup>e</sup> siècle s'achève de s'organiser ou de se reconstituer après la tourmente des invasions, le réseau des paroisses rurales”.

<sup>6</sup> Cfr. *Sermo* 22, 1, SCh 243, 31: „Puisque de nombreuses occupations nous empêchent de vous présenter notre humble personne, nous voulons dans ce sermon vous adresser quelques mots brefs, mais – avec la grâce de Dieu – de très grande utilité pour vos âmes”.

une longue tradition. On la trouve chez plusieurs auteurs chrétiens à partir d'Origène<sup>6</sup>. Les auditeurs de l'évêque d'Arles en grande partie vivaient de l'agriculture et c'est pourquoi ils manquaient de temps pour la lecture. Le pasteur d'Arles leur disait:

„L'évêque ne doit faire lui-même que ce qui ne peut être accompli sans lui. En effet pour cultiver les champs, y œuvrer et pratiquer la culture qui est nécessaire aux terres, si nous voulons vraiment chercher, nous pouvons trouver des jeunes laïcs, même des clercs, aptes à ce travail; de cette façon, nous veillerons sans cesse à nous adonner et à nous consacrer aux tâches pour lesquelles nous avons été ordonnés [...]. On me répondra peut-être: «Tes paroles n'ont pas de sens; si je ne gère pas moi-même mon petit domaine, j'aurai à souffrir de pénurie et je ne pourrai rien distribuer aux pauvres, en premier lieu, parce que je ne trouve personne capable d'en faire soin à ma place». Nous prétendons cela cherchant pour nous excuser et ce que nous ne voulons pas faire, nous disons que nous ne le pouvons pas [...]. En mettant les choses au pire, admettons que l'on récolte moins dans son champs, il suffit d'amasser d'avantage dans son âme par la lecture et l'enseignement [...]. Consacre deux ou trois heures au soin de la terre; ne t'y tiens pas sans cesse en personne [...]. Nous qui ne pouvons être sans possession, au moins ne nous laissons pas accaparer par elles au point de n'être plus libres pour la parole de Dieu”<sup>7</sup>.

Cet enseignement est adressé à des évêques<sup>8</sup>. Césaire comprend que l'agriculture (*agros colere*) était la ressource principale pas seulement pour les laïcs, mais aussi pour les prêtres et parfois pour les évêques<sup>9</sup>. On sait par exemple que Hilaire, évêque d'Arles, „pendant la semaine travaillait de ses mains aux salines”<sup>10</sup>. Césaire ne s'oppose pas complètement à ce type d'occupation, mais il rappelle que les évêques ne sont pas ordonnés pour être seulement intendants agricoles ou cultivateurs, mais pour s'adonner à la culture spirituelle”<sup>11</sup>.

<sup>6</sup> On trouve l'expression *lectio divina* chez Origène, en grec θεία ἀνάγνωσις (*Lettre à Grégoire le Thaumaturge* 4, SCh 146, 192), chez Basile (*Ep. I 2, 3*), chez Jérôme (*Ep. 22, 17*), chez Ambroise (*In Ps. 118, 10, 39*). A l'origine il s'agit de la lecture des Ecritures, pas pour les scruter intellectuellement, mais pour entrer dans le mystère de Dieu. Et par la suite la *lectio divina* est devenue une des pratiques principales chez les moines. „Les législateurs de la vie monastique codifient peu à peu la pratique de la *lectio divina*, ils précisent l'horaire, la manière et, par des touches discrètes, la matière [...]. En ce qui concerne la matière de la *lectio divina*, Saint Benoit élargit le champs des lectures: les saints Pères et les docteurs catholiques, Cassiodore ajouta les historiens” (J. Rousse, *Lectio divina et lecture spirituelle*, DSp IX 479).

<sup>7</sup> *Sermo* 1, 6-7, SCh 175, 232-235.

<sup>8</sup> Cfr. M.J. Delage, *Introduction*, SCh 175, 179.

<sup>9</sup> D'après les écrits de St. Ambroise et de St. Augustin, en Italie et en Afrique également le clergé s'occupait de l'agriculture, voir: J. Grzywaczewski, *Formacja permanentna duchowieństwa według św. Cezarego z Arles*, in: *Droga doskonalenia chrześcijańskiego w epoce patrystycznej*, red. F. Drączkowski – J. Pałucki – M. Szram, Lublin 1997, 155.

<sup>10</sup> *Vita S. Hilarii Arelatensis* 15, SCh 404, 126, trad. C. Lavant, Paris 1997, 49.

<sup>11</sup> *Sermo* 1, 5, SCh 175, 230.

Il insiste sur le fait que les évêques – malgré leurs occupations de cultivateurs – doivent trouver du temps pour la lecture, même si la récolte des champs en est un peu diminuée (*ad extremum minus colligatur in agro, tantum est, ut legendo vel docendo plus congregetur in animo*).

Par la *lectio* Césaire comprend surtout la lecture de la Bible (*verbo Dei vacare valeamus*)<sup>12</sup>, mais pas uniquement; il encourage ses confrères à lire aussi les œuvres des auteurs chrétiens:

„En vérité, je le dis à votre piété, je crains extrêmement que les traités des saints Pères et les volumes innombrables composés par eux à grand effort et prévus pour être mis à la disposition de tous les évêques ne soient cités contre nous en témoignage devant le tribunal du Juge éternel [...]. Si nous tous, dans nos jardins potagers, nous voulons avoir des eaux d'irrigation [...], avec combien plus de soin devons-nous veiller sur le jardin du Seigneur, c'est-à-dire sur l'Eglise de Dieu, afin que, grâce aux fleuves des saintes Ecritures, aux ruisseaux et aux sources spirituelles des anciens Pères, soit irrigué ce qui est aride”<sup>13</sup>.

Césaire souligne l'importance de la lecture des œuvres des auteurs chrétiens: les Pères ont composé leurs traités (*tractatus sanctorum patrum*) comme une nourriture spirituelle pour les fidèles; celui qui ne veut pas les lire, se prive de ce qui fortifie sa foi, c'est pourquoi il sera accusé auprès du Christ au jour du Jugement. Ce qui est surtout important pour notre sujet, c'est la constatation que les volumes des Pères sont innombrables (*infinita volumina*); l'évêque d'Arles n'a pas besoin „d'informer” ses auditeurs que ces traités existent, car sûrement ils le savaient, il veut seulement les encourager à les lire pour leur bien spirituel et celui de l'Eglise dont ils sont les pasteurs. Il est à souligner que Césaire encourage en même temps à la lecture de la Bible et à celle des œuvres des Pères, car l'Eglise est irriguée par les fleuves des saintes Ecritures et des sources spirituelles des anciens Pères (*de sanctorum scripturarum fluminibus et antiquorum patrum spiritalibus rivis*).

Quant aux auteurs anciens, Césaire se servait des œuvres de plusieurs théologiens en principe sans mentionner leur nom<sup>14</sup>, mais certains auteurs sont cités *nominatim*, ce sont surtout: Cyprien<sup>15</sup>, Athanase<sup>16</sup>, Hilaire de Poi-

<sup>12</sup> Cfr. *Sermo* 1, 7, SCh 175, 234.

<sup>13</sup> *Sermo* 1, 15-16, SCh 175, 258-261.

<sup>14</sup> Dans ses sermons on trouve des citations et des allusions aux auteurs suivants: Ambroise, Athanase, Augustin, Benoît, Boniface évêque, Chromace d'Aquilée, Cyprien, Cyrille de Jérusalem, Ennode de Pavie, Eucher de Lyon, Eusèbe de Césarée, Eusèbe le Gaulois, Fastidius, Grégoire le Grand, Hermas (version latine?), Hilaire d'Arles (?), Hilaire de Poitiers, Irénée, Jérôme, Léon le Grand, Maxime de Turin, Origène, Pélage le moine, Quodvultdeus, Rufin, Salvien, Tertullien, cfr. SCh 330, 277-304 (Index des auteurs anciens).

<sup>15</sup> Cfr. *Sermo* 148, 1, CCL 104, 605.

<sup>16</sup> Césaire envoie aux fidèles une explication d'un symbole de la foi en précisant qu'il s'agit de la *Fides catholica sancti Athanasii episcopi* (*Sermo* 3, 1, SCh 175, 287), cfr. G. Morin, *L'origine du symbole d'Athanase et son premier témoin: St Césaire d'Arles*, RB 18 (1901) 337-363.

tiers<sup>17</sup>, Ephrem<sup>18</sup>, Ambroise<sup>19</sup>, Augustin<sup>20</sup>, Jérôme<sup>21</sup>, Salvien<sup>22</sup>, Sedatus<sup>23</sup>, Fatalis<sup>24</sup>, Fauste de Riez<sup>25</sup>. L'auteur que Césaire apprécie spécialement, après Augustin, est Eusèbe le Gaulois<sup>26</sup>. Parfois on trouve chez lui des pensées et des expressions sans références explicite à leurs sources<sup>27</sup>. On trouve des allusions à des auteurs classiques comme Cicéron<sup>28</sup>, Platon<sup>29</sup>, Virgile<sup>30</sup>, Juvenal<sup>31</sup>, Symmaque le rhéteur<sup>32</sup>. Tout cela nous fait penser que Césaire avait à sa disposition des ouvrages d'auteurs chrétiens et païens<sup>33</sup>, peut-être dans la bibliothèque du

<sup>17</sup> Césaire fait allusion à son *Tractatus super psalmos* 129, 9, CSEL 22, 654.

<sup>18</sup> Cfr. *Sermo* 72 et 77; M.J. Delage, *Introduction*, op. cit., p. 97: „Il n'est pas impossible que, à Arles, Césaire ait eu l'occasion de lire en traduction des ouvrages du diacre syrien, mais on n'a pas retrouvé jusqu'à présent les homélies qui auraient pu inspirer les sermons de Césaire en question”.

<sup>19</sup> Cfr. *Sermo* 1, 15, SCh 175, 275: „Il n'est pas indigne d'ordonner aux diacres de prononcer à l'église [...] ce qu'ont prêché saint Hilaire, saint Ambroise, saint Augustin et les autres Pères”.

<sup>20</sup> Parfois il envoyait des homélies de St Augustin avec les siennes pour les faire lire dans l'église; cfr. les *Sermons* suivants: 17, 18, 19, 23, 24, 38, 55 A, 59, 63, 100, 118, 122, 123, 124, 132, 140, 145, 153, 162, 173, 176, 177, 182, 183, 205, 206, 226, 231, 232.

<sup>21</sup> Cfr. *Sermo* 1, 21, SCh 175, 275: „Selon le saint et salubre conseil du bienheureux Jérôme, il convient à l'évêque qui prêche de provoquer plus de gémissements que d'applaudissements” (*Lettre* 52, 8, CSEL 54, 428; cfr. aussi: *Sermo* 110 et 113).

<sup>22</sup> Cfr. *Sermo* 31; M.J. Delage, *Commentaire au Sermo* 56, note 1, SCh 330, 11: „Césaire a emprunté pour ce sermon quelques passages au livre *Ad Ecclesiam* de Salvien”.

<sup>23</sup> Cfr. *Sermo* 193, 1, CCL 104, 783.

<sup>24</sup> Cfr. *Sermo* 20; M.J. Delage, *ibidem*: „Le cas du pélagien Fatalis est curieux. Césaire lui attribue la paternité du Sermon 20; or, Dom Morin a bien montré que ce sermon, fait de morceaux d'origine diverses, s'inspire entre autres d'une lettre, non de Fatalis, mais adressée à Fatalis par l'évêque breton Fastidius”.

<sup>25</sup> Cfr. *Sermo* 56; M.J. Delage, *Introduction*, op. cit., p. 100: „Dix-neuf sermons de Césaire: 9, 11, 56, 58, 64, 66, 152, 176, 168, 189, 195, 198, 206, 210, 216, 217, 218, 222, utilisent 16 homélies différentes appartenant à la collection gauloise dite d'Eusèbe d'Emèse [...]. La critique moderne semble accorder à Fauste de Riez une part de plus en plus grande dans l'élaboration de cette collection”. Voir: M.L. Guillaumin, *Eusèbe le Gaulois*, DSp IV 1695-1698.

<sup>26</sup> Cfr. *Sermo* 9 (dans son *Explication du symbole de foi* il s'appuie surtout sur la *Homilia II de Symbolo* d'Eusèbe); cfr. *Sermo* 11, 1; *Sermo* 53, 3; *Sermo* 58, 2; *Sermo* 64, 1.

<sup>27</sup> Par exemple: Aurélien d'Arles (*Sermo* 78, 1), Avit de Vienne (*Sermo* 60, 3), Gennade (*Sermo* 60, 1), Justin (*Sermo* 6, 7), Paulin de Nole (*Sermo* 69, 3), Sulpice Sévère (*Sermo* 52, 4 et *Sermo* 53, 1), Ferréol (*Sermo* 78, 1), Fastidius (*Sermo* 20, 4), Origène (*Sermo* 1, 19, *Sermo* 6, 4), cfr. M.J. Delage, *Introduction*, op. cit., p. 98: „Lorsque Césaire utilise Origène, c'est uniquement dans la traduction latine de Rufin”.

<sup>28</sup> Cfr. *Sermo* 6, 4 (*Tusculanes*); *Sermo* 12, 1 (*De republica*).

<sup>29</sup> Cfr. *Sermo* 42, 1 (*De republica*).

<sup>30</sup> Cfr. *Sermo* 50, 2 (*Aeneis*); *Sermo* 152, 2 et 207, 1, CCL 104, 623 et 828.

<sup>31</sup> Cfr. *Sermo* 1, 7 (*Saturae*).

<sup>32</sup> Cfr. *Sermo* 217, 3, CCL 104, 863 (il cite un passage (*sentantiam saecularem*) de Symmaque d'après Sidoine Apollinaire (*Ep.* VIII, 10)).

<sup>33</sup> Cfr. M.J. Delage, *Introduction*, op. cit., p. 101: „Le champs de lecture de Césaire ne paraît pas bien vaste: moins d'une trentaine d'auteurs et peu d'ouvrage de chacun”.

monastère de Lérins<sup>34</sup> ou de celui d'Arles où il a passé trois ans avant d'être nommé évêque.

Comme les clercs se plaignaient toujours du manque de temps pour la lecture, l'évêque leur donnait quelques conseils pratiques:

„Qui ne sait qu'en tout homme il existe un homme intérieur et un homme extérieur? Aussi, toutes les fois que nous invitons des gens à notre table, de même que nous faisons servir des mets propres à restaurer le corps, il est juste que nous mettions tous nos soins soit à faire lire la sainte Ecriture, soit à prononcer nous-mêmes quelque sainte parole propre à nourrir l'âme”<sup>35</sup>.

Césaire qui a reçu sa formation spirituelle au monastère de Lérins<sup>36</sup>, connaissait bien l'usage de faire la lecture pendant le repas. Lui-même dans sa *Règle pour les moines* met la lecture à table comme obligation<sup>37</sup>; dans sa *Règle pour les vierges* il oblige les moniales à écouter une lecture aussi pendant le travail manuel<sup>38</sup>. On peut facilement comprendre qu'il désirait que cette habitude soit adoptée à la maison des clercs, mais il ne voulait pas leur imposer la tradition monastique tout entière; au lieu de lire un passage de la Bible ou d'un autre livre (*lectionem divinam relegere*), on pouvait discuter sur un sujet spirituel (*aut aliquid sanctum ex ore proferre studeamus*). Ce qui lui paraissait essentiel, c'était de faire quelque chose pour nourrir l'âme en même temps que le corps.

L'évêque d'Arles savait que ses confrères n'étaient pas tout prêts à suivre tous ses conseils:

„Il en a beaucoup qui au cours de leurs repas, non seulement négligent d'offrir une lecture des textes sacrés susceptibles de restaurer l'âme, mais parfois passent le temps à des discours oiseux dont ils auront à rendre compte au jour du Jugement”<sup>39</sup>.

On voit qu'il n'était pas toujours facile de lire des textes sacrés (*lectio divina*) ni d'aborder un sujet spirituel, quand on se trouvait à table. Le sachant, St Césaire ne renonçait pas à encourager le clergé à la lecture. Il proposait par exemple de prendre un livre quand on se mettait en route:

„Plus d'un chrétien, et ce qui est pire, parfois même des clercs, quand ils s'apprentent à partir en voyage, prennent soin de se munir de pain, de vin, d'huile

<sup>34</sup> Le monastère de Lérins, fondé vers 410, s'est fait connaître comme un centre de spiritualité et d'études chrétiennes, cfr. S. Pricoco, *Lérins*, DECA II 1433: „Lérins a donné un grand nombre d'évêques à la Gaule des V et VI s., parmi ceux-ci en plus d'Honorat, Eucher de Lyon, Salonius de Genève, Maxime et Fauste de Riez, Césaire et Virgile d'Arles”.

<sup>35</sup> *Sermo* 1, 17, Sch 175, 263.

<sup>36</sup> Cfr. *Vita S. Caesarii* 5-7, trad. J.C. Giraud, Paris 1997, 75-77.

<sup>37</sup> Cfr. *Regula ad monachos* 9, Sch 398, 208.

<sup>38</sup> Cfr. *Regula ad virgines* 18, Sch 345, 192.

<sup>39</sup> *Sermo* 1, 17, Sch 175, 265..

et d'argent pour leurs frais divers, chacun se munit de tant de choses destinées à assurer la vie de son corps, et nul ne prend soin de lire un seul petit livre destiné à restaurer son âme pour l'éternité"<sup>40</sup>.

L'évêque savait que ceux qui avaient l'habitude de prendre un livre (*libellum*) pour le voyage n'étaient pas nombreux, mais une telle lecture lui paraissait possible. A cette époque les livres avaient la forme du *codex*, non plus du rouleau, ils étaient donc plus faciles à l'usage et moins chers que les livres en rouleau<sup>41</sup>. En lisant les conseils de St. Césaire, on a l'impression que si les clercs ne lisaient pas beaucoup c'était surtout à cause du manque de goût pour l'étude<sup>42</sup>. La question du manque de livres et celle de leur prix n'est jamais mentionnée. Est-ce que vraiment à cette époque il était tellement facile de trouver des livres? Indépendamment de l'achat (dont Césaire ne parle pas) il y avait deux possibilités de se procurer des livres religieux. La première c'était l'emprunt à ceux qui avaient des bibliothèques:

„Beaucoup de gens, et peut-être des personnes pieuses, veulent posséder de nombreux livres bien propres et joliment reliés et ils les gardent si bien enfermés dans leurs bibliothèques qu'ils ne les lisent pas eux-mêmes et ne les prêtent pas aux autres pour qu'ils les lisent"<sup>43</sup>.

Il est possible que par „personnes pieuses” (*aliqui religiosi*) Césaire comprenait les moines, parce qu'il est connu que les monastères avaient des bibliothèques<sup>44</sup>, mais il peut s'agir aussi d'évêques, parce que „les bibliothèques

<sup>40</sup> *Sermo* 7, 4, SCh 175, 345.

<sup>41</sup> Cfr. G. Cavallo – R. Chartier, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris 2001, 108-109: „Le rouleau était lié à la tradition culturelle des classes dominantes et le codex affirmait sa différence. Révélation écrite destinée à tous les hommes, le christianisme entendait s'adresser à des individus alphabétisés de différents niveaux sociaux et culturels, non seulement au public traditionnellement habitué au livre-rouleau, mais aussi à des gens plus médiocrement instruits qui [...] étaient surtout familiers d'une lecture plus modeste, scolaire ou technique, et donc de codex, dont la forme était plus adaptée aux cahiers d'écoliers, carnets de notes personnelles, manuels à usage professionnel. Alors le choix du codex opéré par les chrétiens allait au produit écrit le plus accessible à ce public-là, et qui l'était aussi pour des raisons économiques [...]. Ce remplacement du rouleau par le codex va de pair avec un autre, celui du papyrus par le parchemin [...]. Quoi qu'il en soit, l'Antiquité tardive, en Orient comme en Occident, verra l'usage général du codex pour tous les types d'écrit, profanes et chrétiens”.

<sup>42</sup> Mais il y avait des exigences quant aux candidats au diaconat et au sacerdoce: „Dans son diocèse, on n'ordonnait jamais un diacre avant trente ans; et passé cet âge, on ne pouvait de toute façon l'ordonner qu'à partir du moment où il avait lu quatre fois de suite l'Ancien Testament, et quatre fois le Nouveau” (*Vita S. Caesarii* 56, op. cit., p. 125).

<sup>43</sup> *Sermo* 2, 1, SCh 175, 279-281.

<sup>44</sup> Cfr. M. Cecchelli Trinci, *Bibliothèques chrétiennes*, DECA I 374: „En Occident, entre le VI<sup>e</sup> et le VII<sup>e</sup> siècle écoles, scriptoria et bibliothèques commencèrent à se multiplier [...]. On créa également de nouvelles bibliothèques en Gaule”; voir: F. Milau – G. Ley, *Geschichte der Bibliothekswissenschaft*, Leipzig 1940.

ques monastiques rivalisèrent de bonne heure en Occident avec les bibliothèques épiscopales<sup>45</sup>. Probablement il pensait aussi à certains laïcs qui possédaient leurs bibliothèques privées, selon une tradition romaine qui existait encore au VI<sup>e</sup> siècle, surtout dans le sud de la Gaule<sup>46</sup> et en Espagne<sup>47</sup>. Il critique ceux qui gardent leur livres propres et joliment reliés (*satis nidos et pulchre ligatos*), enfermés dans les armoires<sup>48</sup> (*eos ita armariis clausos tenent*) au lieu de les lire et de les prêter aux autres. En même temps l'évêque constate avec satisfaction qu'il y a aussi des personnes qui comprennent qu'un livre „bien couvert et bien soigné ne fait pas une âme soignée, mais celui qui est lu sans cesse et qui, étant souvent feuilleté ne peut pas être extérieurement beau, embellit intérieurement l'âme"<sup>49</sup>. On peut supposer que quelqu'un qui ne pouvait pas s'acheter un livre, avait la possibilité de l'emprunter, bien que cela n'ait pas toujours été facile, surtout pour les gens de campagne.

Mais d'après Césaire il y avait encore une autre possibilité de se procurer des livres. Voici ce qu'il dit à propos du recueil de ses sermons qu'il envoie dans une paroisse (*parrochia*):

„Puisque nous avons dû faire plusieurs recueils de ces simples monitions, vous donc, s'ils ne vous plaisent pas, vous pouvez et devez les recopier, selon vos moyens, en une meilleure écriture et sur des parchemins, et les donner à recopier dans d'autres paroisses [...]. Et parce que nos scribes sont encore des débutants, si vous trouvez dans les mots ou parfois peut-être dans la pensée des ajouts ou des omissions, pardonnez avec charité, rectifiez comme il convient et ordonnez que ce soit recopié correctement"<sup>50</sup>.

Cette remarque suggère qu'il y avait une tradition de copier des livres, mais avec des résultats variables<sup>51</sup>. Il y avait des copistes peu expérimentés (*scrip-*

<sup>45</sup> H. Leclercq, *Bibliothèques*, DACL I/B 877. Sidoine Apollinaire signale la bibliothèque de Ferréol (+581), évêque d'Uzès (*Ep.* 9, PL 58, 484), de Loup (+479), évêque de Troyes (*Ep.* 11, PL 58, 603).

<sup>46</sup> „Il n'est pas douteux qu'un grand nombre de chrétiens aient possédé leur bibliothèques privées" (H. Leclercq, *Bibliothèques*, op. cit., p. 873). Sidoine Apollinaire parle mentionne la bibliothèque de Magnus, consul de Narbonne, cfr. *Carmen* XXIV 90, PL 58, 592.

<sup>47</sup> La plus ancienne bibliothèque a été fondée par St Martin de Braga (+579) dans son monastère de Dumio, cfr. S. Martinus, *Formulae vitae honestae*, PL 72, 21.

<sup>48</sup> Cfr. G. Cavallo – R. Chartier, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris 2001, 92: „A partir de l'époque d'Auguste, la possession d'une bibliothèque dans sa demeure deviendra un signe de statut social obligé pour tous les gens aisés"; H. Leclercq, *Bibliothèques*, art. cit., p. 886: „Les armoires dans lesquelles on enfermait les livres étaient à deux battants. On les faisait de bois précieux [...]. Ce luxe durait encore après la chute de l'empire d'Occident".

<sup>49</sup> *Sermo* 2, praef., SCh 175, 281.

<sup>50</sup> *Sermo* 2, G, SCh 175, 283-285.

<sup>51</sup> Le Parchemin est la peau d'animal finement tannée, utilisée comme support de l'écriture; les manuscrits du VI<sup>e</sup> siècle sont écrits, en principe, sur les parchemins de bonne qualité. Plus tard on a commencé à produire des parchemins de qualité plus petite dont le prix était plus bas (*Enc. Brit.* IX 148).

*tores incipientes*) et d'autres de niveau professionnel<sup>52</sup>. Sûrement, il fallait les payer, mais d'après les écrits de Césaire le prix d'un tel service n'était pas trop élevé<sup>53</sup>.

## II. LA LECTURE CHEZ LES LAÏCS

Il n'y a rien d'extraordinaire à ce que Césaire encourage le clergé à la lecture, soit de la Bible, soit des œuvres des Pères l'Église. Même si le niveau intellectuel des clercs de cette époque n'était pas grand, tous savaient lire, tous possédaient la Bible et pouvaient trouver d'autres livres chrétiens. Ce qui est plus étonnant, c'est que l'évêque d'Arles adresse un semblable encouragement aussi aux laïcs, et surtout aux gens de la campagne. Dans la lettre d'introduction à ses sermons il souligne „qu' il est nécessaire et de stricte obligation que tous, non seulement les clercs mais aussi les laïcs, aient connaissance de la foi catholique”<sup>54</sup>. Ainsi le clergé (*clerici*) mais aussi les laïcs (*laici*) sont tenus (*necesse est*) à approfondir la foi catholique (*fidem catholicam*). Après avoir formulé cette règle générale, l'évêque donne quelques conseils pratiques:

„Avec l'aide du Christ, frères très chers, puissiez-vous toujours accueillir la lecture des textes sacrés d'un cœur avide et assoiffé [...]; soustrayez quelques heures aux occupations du monde pour relire dans vos maisons les paroles divines [...]. Si les cultivateurs s'efforcent de semer différentes sortes de semences destinées à leur permettre de préparer une nourriture suffisante pour eux et pour les leurs, combien plus, lorsqu'il s'agit de bénéfices spirituels, devez-vous ne pas vous contenter d'entendre lire les textes sacrés à l'église, mais devez-vous dans vos maisons et au cours de vos repas, et, quand les jours sont courts, durant quelques heures de la nuit, vous adonner à la lecture des textes sacrés”<sup>55</sup>.

Ainsi l'évêque souligne qu'il ne suffit pas d'entendre lire les textes sacrés à l'église (*non vobis debet sufficere quod in ecclesia lectiones divinas auditis*), il faut aussi faire la lecture à la maison (*in domibus lectioni divinae debetis insistere*). Cela peut être une lecture individuelle ou une lecture commune, par exemple pendant le repas, comme au couvent. L'auteur de la *Vie de saint*

<sup>52</sup> Au monastère féminin d'Arles, fondé par Césaire, „les vierges du Christ écrivaient régulièrement des beaux livres spirituels, sous la conduite de leur mère en personne” (*Vita S. Caesarii* 58, op. cit., p. 116). Selon le traducteur, il s'agit „d'un atelier de copie” (p. 117, note 82).

<sup>53</sup> Césaire ne fait aucune allusion au prix d'un livre; d'après ses sermons, on a l'impression que ce prix n'était pas trop élevé, les codex étaient plutôt de petite taille et l'écriture simple; même les gens de la campagne pouvaient avoir des livres. „Dans l'antiquité tardive, on utilisera de plus en plus le grand format, au point de réaliser des livres réellement énormes” (G. Cavallo – R. Chartier, op. cit., p. 112). Les grands livres, soigneusement enluminés, n'étaient plus accessibles au peuple.

<sup>54</sup> *Sermo* 2, Z, SCh 175, 283.

<sup>55</sup> *Sermo* 7, 1, SCh 175, 339-341.



*Hilaire d'Arles* dit que „l'évêque lisait en mangeant. C'est lui qui a introduit cette habitude dans les cités”<sup>56</sup>. C'est pourquoi quand Césaire encourageait les laïcs à faire la lecture pendant le repas, comme au monastère, il savait que cette tradition existait déjà dans certains milieux, surtout en ville. Il souhaitait que cette habitude soit adoptée aussi à la campagne. Mais il savait aussi que les gens de la campagne ne savaient pas tous lire, et c'est pourquoi il disait:

„Si vous savez lire, relisez très fréquemment l'Écriture sainte, et vous qui ne savez pas lire, écoutez d'une oreille attentive quand les autres lisent”<sup>57</sup>.

Ce conseil est sûrement adressé aux gens simples parmi lesquels – à côté des illettrés – il y avait toujours quelques personnes qui savaient lire<sup>58</sup>. Il s'agissait de lire à voix haute<sup>59</sup> en langue latine, langue qui était encore utilisée en Gaule, surtout dans le sud. P. Riché constate que: „Dans les églises urbaines, les prédicateurs devaient prêcher en latin, comme le faisait Césaire d'Arles au début du VI<sup>e</sup> siècle, et être compris des aristocrates comme du peuple. On peut supposer que les familles aristocratiques s'efforçaient de parler autrement que le peuple”<sup>60</sup>. Ainsi le latin était en train d'évoluer vers la langue romaine pour se constituer – aux temps carolingiens – en une langue dotée de véritables structures linguistiques<sup>61</sup>. Césaire n'utilise ni des mots ni des expressions d'une autre langue ni d'un dialecte comme le faisait St. Augustin quand il prêchait aux fidèles d'origine punique<sup>62</sup>. Pour être compris par

<sup>56</sup> *Vita S. Hilarii* 15, op. cit., p. 49.

<sup>57</sup> *Sermo* 6, 2., SCh 175, 322: „vos ergo fratres, rogo et admoneo, ut quicumque litteras nostis, scripturam divinam frequentius relegatis, qui vero non nostis, quando alii legunt, intentis auribus audiat”.

<sup>58</sup> Voici un autre argument pour la connaissance de l'écriture dans le peuple: „Nous connaissons des commerçants qui, étant illettrés, cherchent des employés instruits; et qui, bien que ne sachant pas lire eux-mêmes, font d'énormes bénéfices en faisant tenir leurs comptes par d'autres” (*Sermo* 6, 2, SCh 175, 323). Césaire parle de quelque chose qui était connu; les commerçants ne savaient pas tous lire, mais dans la société il y avait une quantité de personnes à employer (*mercenarios literatos*) pour tenir le compte commercial. Ceux qui acceptaient le travail de comptable venaient probablement du peuple.

<sup>59</sup> A l'école (*schola vel scola*) on avait „la pratique de faire lire aux enfants à voix haute, devant le maître, des textes qu'ils avaient recopiés (...) cette méthode favorisait chez les enfants le passage d'une culture orale à l'appréhension des conventions graphiques de la culture écrite” (M. Parkes, *Lire, écrire, interpréter le texte*, in: G. Cavallo – R. Chartier, op. cit., p. 119). Mais „la fin du Ve siècle vit la progressive disparition des écoles publiques (S. Lebecq, *Les origines franques*, Paris 1990, 93). Malgré l'abaissement de la culture générale „en Gaule des écoles à l'antiquité ont pu subsister jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle dans certaines grandes villes” (N. Deflou-Laca – A. Dubreucq, *Sociétés en Europe mi VI – fin IX siècle*, Altande 2003, 205).

<sup>60</sup> P. Riché, *Education et culture dans l'Occident barbare*, Paris 1995, 163.

<sup>61</sup> Cfr. Ph. Depreux, *Les sociétés occidentales du milieu du VI<sup>e</sup> à la fin du IX<sup>e</sup> siècle*, Rennes 2002, 210.

<sup>62</sup> On a l'impression qu'en Gaule la situation était différente par rapport à l'Afrique. Augustin savait que ses auditeurs ne connaissaient pas tous la langue latine. Parfois dans ses homélies il

les gens de la campagne, l'évêque d'Arles fait des efforts pour que sa prédication soit aussi simple que possible, mais il ne prêche qu'en latin<sup>63</sup>.

L'évêque d'Arles comprend que les paysans en été n'ont pas de temps pour s'occuper de la lecture à cause de leur travail, il sait qu'y en a qui disent: „Moi, je suis un paysan et je suis continuellement occupé par les travaux de la terre”<sup>64</sup>. Le paysan se plaint du manque de temps, mais pas du manque de livres; il ne dit pas non plus qu'il ne sait pas lire. C'est pourquoi Césaire souligne que ses conseils peuvent être mis en pratique au-delà de la saison de travail, „quand les jours sont courts”<sup>65</sup> et „quand les nuits sont plus longues”<sup>66</sup>. Au lieu de dormir longtemps, il faudrait plutôt „lire personnellement ou écouter les autres lire l'Écriture sainte – *lectionem divinam [...] ipse legere aut alios legentes audire*”<sup>67</sup>. Nous voyons que l'évêque connaît la fatigue des gens qui travaillent sur les champs, mais il ne doute pas que l'on puisse trouver parmi eux des personnes que savent lire en latin<sup>68</sup>.

Au VI<sup>e</sup> siècle la lecture à la campagne était possible parce qu'à cette époque existait encore la tradition d'enseigner les enfants. Grégoire de Tours rapporte que le roi Chilpéric (+ 584) qui, après avoir réformé l'alphabet, „envoya des circulaires dans toutes les cités de son royaume pour qu'on l'enseignât aux enfants”<sup>69</sup>. Une telle décision „laisse penser que des écoles subsistaient encore”<sup>70</sup>, surtout en ville. Mais d'après certaines sources comme l'*Histoire de Francs*<sup>71</sup> ou la *Vie de saint Géry*<sup>72</sup>, au VI<sup>e</sup> siècle il y avait en province des écoles dirigées par les paroisses, par les évêques et par les mo-

---

faisait allusions à la langue du peuple (*Enarratio in Ps.* 123, 8). Même certains prêtres parlaient mal le latin parce qu'au quotidien ils parlaient leur langue locale (punique); cfr. J. Grzywaczewski, *Chryszianizacja wsi afrykańskiej w okresie patrystycznym*, in: *Ewangelizacja w epoce patrystycznej*, red. F. Drączkowski – J. Pałucki, Lublin 1994, 25-37.

<sup>63</sup> D'après Ph. Depreux, au VI<sup>e</sup> siècle la langue latine était encore comprise, „mais pas toujours l'idée qu'elle exprimait. Bientôt allait venir le temps où même la compréhension du latin poserait problème” (op. cit., p. 210).

<sup>64</sup> *Sermo* 6, 3, SCh 175, 325.

<sup>65</sup> *Sermo* 7, 1, SCh 175, 341.

<sup>66</sup> *Sermo* 6, 2, SCh 175, 323.

<sup>67</sup> *Sermo* 6, 2, SCh 175, 322.

<sup>68</sup> Vers la moitié du VI<sup>e</sup> siècle le nombre des personnes qui savaient lire était encore relativement grand; il y avait des écoles pour les enfants même en province, cfr. P. Riché, *Education en Occident barbare*, op. cit., p. 231: „Lorsque l'école se trouve hors de la ville épiscopale, l'évêque vient la visiter, lors de ses tournées pastorales”.

<sup>69</sup> *Historia Francorum* V 44, trad. R. Latouche, I, Paris 1999, 811. P. Riché suppose que „Chilpéric a peut-être voulu adapter l'orthographe à l'évolution de la phonétique, ce qui montre qu'il se rendait compte du divorce de plus en plus grand entre langue écrite et langue parlée” (op. cit., p. 186).

<sup>70</sup> A. Dubrecq (éd.), *Sociétés en Europe mi VI-fin IX siècle*, Altandé 2003, 205.

<sup>71</sup> Cfr. *Historia Francorum* VI 36, PL 71, 403, trad. R. Latouche, II, Paris 1999, 56.

<sup>72</sup> Trad. M. Rouche, „Revue du Nord” 69 (1987) 281-288.

nastères „où des enfants se retrouvaient tous les jours [...], les jeunes laïcs avec les futurs clercs”<sup>73</sup>. Ce système d’éducation faisait que des gens de la campagne avaient la possibilité d’apprendre à lire.

L’évêque d’Arles n’oblige pas les gens de la campagne à lire les œuvres les Pères de l’Eglise, mais – à côté de la lecture de la Bible – il leur propose le chant des psaumes:

„Mais vous, frères, comme je l’ai déjà proposé plus haut, faites attention avant tout aux vertus contenues à l’intérieur des psaumes. Quand chacun de vous psalmodie un verset de psaume [...] qu’il s’efforce de fuir l’orgueil”<sup>74</sup>.

Encourager le peuple à psalmodier ne paraissait pas à Césaire une chose extraordinaire: „Je désire que vous psalmodiez comme on le fait dans les autres villes voisines”<sup>75</sup>. L’habitude de psalmodier n’était pas connue dans la communauté à laquelle s’adressait l’évêque dans son homélie, mais le chant des psaumes à la maison était pratiqué ailleurs (*in aliis vicinibus civitatis*).

Cet encouragement pose au moins une question: s’agit-il de chanter les psaumes en entier, ou de chanter certains versets appris par cœur? La deuxième hypothèse conviendrait mieux au peuple. La suite de l’homélie semble donner une réponse à cette question:

„Quand nous psalmodions [...] repoussons comme le poison du diable les occupations superflues [...] ou bien relisons nous mêmes très fréquemment la lecture divine ou, si nous ne pouvons pas lire nous-mêmes, appliquons-nous à écouter de bon cœur et souvent ceux qui lisent”<sup>76</sup>.

Dans ce contexte par la lecture divine (*lectio divina*) l’évêque entend à la fois la lecture de la Bible et le chant des psaumes. Il ne pense pas au chant des psaumes appris par cœur mais à la lecture au sens strict. On peut supposer qu’il s’adresse à des gens plutôt simples, parce qu’il répète son conseil habituel: si quelqu’un ne sait pas lire personnellement, il faut qu’il écoute un autre lire à haute voix (*si nos ipsi legere non possumus, illos qui legunt libenter et frequenter audire studeamus*).

Les recommandations de Césaire nous amènent à nous interroger: le peuple chrétien possédait-il la Bible, le psautier ou peut être d’autres livres chrétiens? Mais pour notre auteur la question ne se pose pas. Dans un de ses sermons au peuple, il dit:

<sup>73</sup> P. Riché, op. cit., p. 230.

<sup>74</sup> *Sermo* 75, 3, SCh 330, 215.

<sup>75</sup> *Sermo* 75, 1, SCh 330, 211.

<sup>76</sup> *Sermo* 75, 3, SCh 330, 215.

„Si un illettré ne peut pas lire l'Écriture sainte, rien ne l'empêche d'écouter avec bonne volonté celui qui lit. Quant à celui qui sait lire, ne peut-il se procurer des livres où il puisse lire à loisir la Sainte Écriture?”<sup>77</sup>.

Césaire sait parfaitement que tout le monde ne sait pas lire, mais il est persuadé que partout on peut trouver quelqu'un qui sait lire en latin, et ceux qui veulent lire, peuvent toujours trouver des livres. Même si la *lectio divina* proposée par l'évêque d'Arles n'était pas pratiquée par tous les chrétiens, surtout à la campagne, d'après les sources de l'époque, nous pouvons supposer qu'au VI<sup>e</sup> siècle une telle *lectio* était possible à faire.

\*\*\*

Césaire d'Arles invitait le clergé et les laïcs à la *lectio divina* selon une tradition monastique. Ce terme signifie chez lui principalement la lecture de la Bible, parfois le chant des psaumes, mais aussi la lecture des œuvres des auteurs chrétiens. Il proposait une telle *lectio* aussi aux gens de la campagne. Cela implique qu'il y était possible de trouver des livres, au moins la Bible ou le psautier, et que parmi les gens simples il y avait des personnes capables de les lire, en latin. Ceux qui ne savaient pas lire, devaient écouter quand les autres lisaient à haute voix.

Deux siècles plus tard un évêque ne pourra plus encourager le peuple à la lecture à la maison, parce que la connaissance de l'écriture parmi les laïcs diminuera beaucoup<sup>78</sup> et quand on passera du simple codex aux grands volumes, soigneusement enluminés, les livres deviendront plus chers et par conséquent difficilement accessibles. Aux VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècle ce seront les monastères qui deviendront les centres de lecture et d'étude et ce sont eux qui feront le pont entre l'éducation antique et les universités du Moyen-âge.

<sup>77</sup> *Sermo* 6, 1, SCh 175, 320: „qui vero litteras novit, numquid potest fieri quod non inveniat libros, in quibus possit scripturam divinam relegere?”.

<sup>78</sup> P. Riché, op. cit., p. 189: „Au début du VII<sup>e</sup> siècle les laïcs écrivent toujours leur nom en toutes lettres (...) La charte de Clotilde (673) comporte quatorze signatures autographes et douze *signa*. Deux laïcs refusent de dessiner une croix, et font l'effort de tracer la première lettre de leur nom. A partir de cette époque, les laïcs se contentent d'apposer une croix au bas des actes. Ils ne savent plus écrire”.